

# LES ENTREPRISES CANADIENNES SONT-ELLES PRÊTES POUR L'ARRIVÉE DU CANNABIS RÉCRÉATIF SUR LE MARCHÉ?

À compter du 17 octobre 2018, l'usage du cannabis à des fins récréatives sera permis partout au Canada. Les entreprises canadiennes sont-elles prêtes à gérer l'incidence que cela aura sur le milieu de travail? Selon les résultats d'un sondage commandité par ADP Canada et conduit par Ipsos, un écart existe toujours entre les attentes des employeurs et celles des employés dans de nombreuses entreprises canadiennes quant au cannabis récréatif et à sa place sur les lieux de travail.



La grande majorité des Canadiens sont d'avis que l'usage du cannabis à des fins récréatives sera interdit sur les lieux de travail, ou avant de se rendre au travail. Mais une interdiction n'empêchera pas certains d'en faire usage.

## Dans quelle mesure les directeurs seraient-ils portés à consommer du cannabis pendant les heures de travail?

**6 %** Parmi les travailleurs canadiens interrogés, 6 % croient que l'usage du cannabis sera permis au travail, ou avant de se rendre au travail.

----- **10 %** des directeurs, **2 %** des employés



Un directeur sur cinq (19 %) affirme être au moins quelque peu enclin à consommer du cannabis avant de se rendre au travail, comparativement à 7 % des employés.

**14 %** Parmi les directeurs, 14 % affirment qu'ils sont au moins quelque peu enclins à consommer du cannabis au travail, comparativement à 4 % des employés.

## Les Canadiens pourront-ils consommer du cannabis à des fins récréatives au travail? (Oui/peut-être)

COLOMBIE-BRITANNIQUE

**3 %/15 %**

ALBERTA

**10 %/13 %**

SASKATCHEWAN/  
MANITOBA

**10 %/9 %**

ONTARIO

**4 %/18 %**

QUÉBEC

**7 %/18 %**

CANADA ATLANTIQUE

**5 %/21 %**

## Manque de communication quant aux politiques et aux directives, ce qui conduit à une confusion entre les directeurs et les employés



**75 %**

Parmi les directeurs, 75 % disent connaître les politiques et les directives formelles quant à l'usage de drogue et d'alcool sur les lieux de travail, mais seulement 64 % des employés en disent autant.



**36 %**

Parmi les directeurs, 36 % affirment que des politiques et des directives nouvelles ou mises à jour seront introduites dans leur organisation en raison de la légalisation imminente du cannabis récréatif, mais seulement 13 % des employés disent être au courant de ces changements.



**49 %**

La moitié des employés (49 %) affirment ne pas savoir si des politiques et des directives nouvelles ou mises à jour seront introduites dans leur organisation pour inclure des aspects se reportant au cannabis récréatif.

## Les directeurs et employés sont inquiets de l'incidence négative que pourrait avoir le cannabis sur le lieu de travail

**AUGMENTATION:** Incidents de santé et sécurité, absentéisme

**↑**

	Directeurs	<b>56 %</b>
	Employés	<b>53 %</b>
	Directeurs	<b>43 %</b>
	Employés	<b>37 %</b>

**RÉDUCTION:** Productivité, qualité du travail

**↓**

	Directeurs	<b>45 %</b>
	Employés	<b>48 %</b>
	Directeurs	<b>43 %</b>
	Employés	<b>44 %</b>

## Conseils aux employeurs pour aider à clarifier les attentes quant au cannabis récréatif relativement au milieu de travail :



Établir des directives formelles claires quant aux attentes dans le cadre des politiques officielles de l'entreprise;



Communiquer avec le personnel de façon hâtive et fréquente afin de leur rappeler ce que constitue un comportement acceptable sur le milieu de travail relativement à l'usage du cannabis;



Montrer l'exemple – si l'on s'attend à ce que les employés évitent la consommation de cannabis récréatif pendant les heures de travail, les directeurs doivent également se plier au règlement.

**ADP Canada est un partenaire de Total HR. Nous fournissons aux gens et aux organisations de toute taille les outils pour permettre aux travailleurs de prospérer, ainsi que les données et l'expertise nécessaires au soutien des opérations commerciales.**